

Salto...

comment ça marche ?



Prenez contact avec la coordination de Salto.
Vous serez renseigné(e) et orienté(e)
vers le partenaire adapté.

Appelez le
06 27 40 69 14

Un projet...

soutenu par
agefiph

en partenariat avec



Salto

pour rebondir dans l'industrie

**Une perspective
à vos projets**

Renseignements au
06 27 40 69 14
salto@lbdeveloppement.com

Réalisation : LB Développement 2011 - Tél. : 01 48 01 81 81 - Imprimé par une entreprise adaptée de l'APF

Salto

pour rebondir dans l'industrie

**L'alternance et les stages...
pour un métier dans l'industrie**



Les entreprises partenaires



Salto...

de quoi parle-t-on ?

Développer, dans l'industrie, l'emploi en alternance pour des personnes en situation de handicap

Salto est un projet visant à favoriser l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap :

- Au sein d'entreprises industrielles
- Par la voie de la formation en alternance et des stages
- Sur des métiers techniques (production, maintenance...) et tertiaires (gestion, RH, commercial...)

Changer le regard sur l'industrie

Salto vise à améliorer :

- La connaissance des métiers de l'industrie et leurs opportunités d'emploi
- L'image de ces métiers auprès du public handicapé ainsi que des acteurs qui conseillent ce public lors de l'élaboration du projet professionnel

Optimiser les synergies

Salto impulse une dynamique entre :

- Les entreprises du secteur industriel
- Les organismes de formation
- Les acteurs du handicap, opérationnels et institutionnels

Salto...

c'est pour qui ?

Pour les personnes en situation de handicap

Salto a pour objectif de promouvoir l'apprentissage, la professionnalisation et les stages auprès des jeunes et des adultes en situation de handicap.

Pour les entreprises du secteur industriel

- Impliquées ou souhaitant s'impliquer sur le champ du handicap
- Ouvrant des opportunités d'emplois en alternance, sur des filières techniques, commerciales, de production, de gestion...

Pour les partenaires de l'emploi et de la formation professionnelle

Cap emploi, Pôle emploi, Missions Locales, organismes de formation, universités, écoles, associations, Sameth, OPCA...

Qui est concerné ?

- Jeunes et adultes en situation de handicap envisageant leur insertion professionnelle par la voie de l'alternance ou à la recherche d'un terrain de stage
- Jeunes et adultes en situation de handicap confrontés à une rupture dans leur parcours universitaire
- Jeunes et adultes en situation de handicap en cours d'élaboration de projet professionnel ou souhaitant se réorienter professionnellement ou désirant poursuivre un parcours de formation déjà engagé
- Salariés en situation de handicap concernés par une problématique de maintien dans l'emploi, engagés dans le cadre d'une reconversion ou d'un repositionnement professionnel
- Personnes ayant terminé un cursus de formation au sein d'un CRP

